

## Relations avec les courtiers

# Préparatifs en vue de l'interdiction prochaine de l'option de FAR pour les contrats de fonds distincts

Comme vous le savez, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et les Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA) ont annoncé que les cotisations dans les options à frais d'acquisition reportés (FAR) ou à frais modérés (FM3) d'un contrat de fonds distincts ne seront plus acceptées.

Pour vous aider à vous préparer, nous aimerions vous rappeler les mesures que Mackenzie prendra pour se conformer à la nouvelle réglementation.

### Avant le 1er juin 2023

- Les options FAR et FM3 des fonds distincts et fonds de placement garanti de Mackenzie seront fermées aux nouvelles souscriptions à **16 h (HE) le 31 mai 2023**.
- Les PPA et autres programmes systématiques en place pour les options FAR ou FM3 et administrés par Mackenzie seront transférés au fonds équivalent assorti de frais d'acquisition (FA), à un taux de commission de 0 % pour toutes les désignations de compte (nom du client, prête-nom, intermédiaire).
  - **Prochaine date d'exécution après le 31 mai 2023** : sera déplacée au cours de la semaine du 16 mai
  - **Prochaine date d'exécution entre le 16 et le 31 mai** : sera déplacée après la fermeture des bureaux le 31 mai
  - Nous enverrons une lettre à ces clients pour les informer que leurs cotisations systématiques seront transférées dans la version FA du même fonds.
  - Si les clients souhaitent déplacer leur PPA vers un autre fonds, ils peuvent nous fournir d'autres instructions d'investissement avant le **16 mai 2023**.
  - Les conseillers des clients touchés recevront un avis de Mackenzie avant l'envoi.
- Tout programme systématique établi auprès d'un prête-nom/courtier nécessitera l'intervention du prête-nom/courtier.

### Gestion des opérations : À partir du 1<sup>er</sup> juin

- **Transferts-entrées** : Les transferts-entrées en espèces destinés aux fonds FAR/FM3 qui sont en attente en date du 1<sup>er</sup> juin seront investis dans les fonds FA équivalents (avec une commission de 0 %) si l'argent est reçu le 1<sup>er</sup> juin ou après. Nous communiquerons avec les conseillers afin de les informer de ce changement.
- **Achats** : Les demandes d'achat (forfaitaire ou systématique) pour les fonds avec FAR/FM3 seront rejetées.
- **Échanges-entrées** : Les échanges de fonds à frais d'acquisition (FA) dans des fonds à frais d'acquisition reportés/frais modérés (FAR/FM3) ne sont pas permis, mais les investisseurs pourront continuer d'effectuer des échanges entre différents fonds avec FAR/FM3.

### Des questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'un complément d'information, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de compte du service Relations avec les courtiers directement ou écrire à l'adresse [drelations@mackenzieinvestments.com](mailto:drelations@mackenzieinvestments.com).

**Merci de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.**

L'équipe du service Relations avec les courtiers

La notice explicative renferme une description des caractéristiques clés de la police de fonds distincts. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

— RÉSERVÉ AUX COURTIERs —

© 2023 Placements Mackenzie. Tous droits réservés.

180, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3K1  
1-888-653-7070  
[placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com)